

Défraiement et indemnisation pour compétitions, tests et séminaires en Synchronized Skating en Suisse, valable à partir du 01.10.2021

Les frais et indemnités suivantes, réglées par l'organisateur, valent pour toute compétition agréée par Swiss Ice Skating (international et interclub) ainsi que les tests SYS

1. Défraiement

Voyage

Voyages en train ou en voiture: sont en principe remboursés les frais de transport 2^{ème} classe (sans réduction). Si un déplacement n'est pas envisageable en transports publics, un forfait de CHF 0.70 est remboursé par kilomètre parcouru en voiture.

Repas

Petit-déjeuner: CHF 10.00 (s'il n'est pas compris dans le prix de la chambre) en cas de nuitée hors du domicile ou si le départ de la compétition / du test a lieu avant 7h00.

Repas de midi et du soir: CHF 40.00. Cette indemnisation n'est accordée que si le repas n'est pas proposé par l'organisateur. Le repas du soir est indemnisé uniquement en cas de nuitée hors du domicile ou si le retour au domicile a lieu après 19h00. L'absence volontaire à un repas du soir organisé ne donne pas droit à l'indemnité de CHF 40.00.

Hébergement

Les frais effectifs sont pris en charge.

2. Indemnisation

Les officiels d'arbitrage suisses (juges et membres du panel technique): min. CHF 50.00 par jour.

Responsables comptabilité et responsables système: min. CHF 150.00 par jour.

3. Forfaits d'honoraires pour séminaire

Pour un (1) modérateur, les forfaits suivants sont applicables:

- Jusqu'à 4 heures de séminaire: CHF 300.00 + frais de voyage et repas
- Plus de 4 heures de séminaire: CHF 500.00 + frais de voyage et repas

Ces forfaits d'honoraires seront partagés proportionnellement lorsque deux (2) ou plus modérateurs sont invités.

L'organisateur prend à sa charge les coûts liés au déplacement, repas et hébergement selon le point 1, Défraiement.

4. Officiels d'arbitrage (juges et membres du panel technique) et modérateurs venant de l'étranger

Compétitions et tests

L'organisateur prend à sa charge les coûts liés à l'hébergement et les repas de tous les officiels d'arbitrage selon le point 1, Défraiement.

Les frais de déplacement pour les membres du panel technique sont pris en charge par l'organisateur.

Les frais de déplacement des juges sont à sa charge ou à la charge de sa fédération nationale.

Swiss Ice Skating
Commission Synchronized Skating
Christine Müller